

CORONAVIRUS (COVID-19)

30 avril

RAPPELS ET NOUVELLES DIRECTIVES
DU GOUVERNEMENT

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

LES RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS CONTINUENT D'ÊTRE INTERDITS AU QUÉBEC

Il ne faut tenir aucun rassemblement



- de voisinage
- de famille
- d'amis et amies
- de jeunes
- ou de toute autre nature



Tout déplacement
non nécessaire,
sur le territoire,
doit être évité



TOUS LES DIMANCHES DE MAI :

**Fermeture de tous les commerces de détail, à l'exception
des pharmacies, des dépanneurs et des stations-service**

Les **restaurants** pourront demeurer ouverts pour les commandes à l'auto ou à emporter et pour la livraison. Et les **épiceries** pourront prendre les commandes en ligne et par téléphone et effectuer la livraison

418/450/514/819 ou 1 877 644-4545

Quebec.ca/coronavirus